

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 7

Rubrik: Dans les autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. Le rapport de gestion pour 1924 nous apprend que le Parti socialiste suisse compte 27,278 membres contre 27,852 en 1923. Il convient de dire cependant que les renseignements sur 228 sections font défaut, de sorte que les chiffres ci-dessus ne donnent pas une image exacte du mouvement des membres. Il en ressort malgré tout que le recul des effectifs n'est pas encore arrivé à son chiffre le plus bas.

Le rapport expose en de courts chapitres l'activité au sein du parti et sur le terrain fédéral. Plusieurs questions importantes du domaine de la politique sociale et économique ont beaucoup occupé les instances du parti, notamment la prolongation de la durée du travail, les assurances sociales, la protection des locataires et le renchérissement du coût de la vie.

Dans le domaine international, le parti a participé à l'œuvre de secours en faveur de la classe ouvrière affamée d'Allemagne. Il publia des manifestes à l'occasion de l'assassinat de Matteotti et de la mort de Lénine. Il prit également position au sujet des événements en Géorgie. La question de l'adhésion à une internationale fut discutée par le comité directeur et le comité central; la décision fut renvoyée à plus tard.

La caisse du parti présente aux recettes la somme de fr. 86,786 et aux dépenses fr. 79,260. Le fonds de presse possède un solde en caisse de fr. 30,357; ses recettes furent de fr. 51,271. Il fut versé en 1924 une somme de fr. 1217 de la caisse des émigrés.

Société suisse des commerçants. Au milieu du mois de mai a eu lieu, à Interlaken, l'assemblée des délégués de cette année de la Société suisse des commerçants. 162 délégués représentant 72 sections et de nombreux hôtes ont assisté aux délibérations.

Après avoir constitué le bureau du jour, l'assemblée des délégués passa à la discussion du rapport annuel. La section de La Chaux-de-Fonds suggéra que l'on devrait examiner comment on pourrait remédier à l'influence préjudiciable que cause la passion du sport sur les employés de bureau et de commerce. Cette suggestion fut renvoyée au comité central pour examen. Après cela, le rapport annuel fut approuvé. Le rapport annuel concernant l'organe fédératif officiel, la *Feuille centrale des commerçants*, fut également adopté.

Les propositions du comité central concernant la réduction du prix d'abonnement de l'organe fédératif furent acceptées à l'unanimité. L'assemblée des délégués entendit ensuite un rapport du collègue Blumer au sujet des écoles de perfectionnement professionnel et la restriction de l'accès des éléments non appropriés à la carrière commerciale. Ce problème souleva un vif débat au cours duquel maints délégués présentèrent les suggestions les plus diverses. Les comptes annuels et le budget furent approuvés après un rapport d'un représentant du comité central.

Dans la deuxième séance, il fut donné connaissance du rapport du jury sur les neuf travaux de concours qui lui avaient été soumis. Ensuite, le secrétaire central, M. Schmid-Rüdin, référa sur la « Politique fédérale du point de vue du mouvement des employés ». La discussion qui suivit se limita à l'initiative Rothenberger, pour l'acceptation de laquelle l'assemblée vota une résolution à l'unanimité.

La cotisation annuelle fut maintenue au niveau actuel. Là-dessus, l'assemblée s'occupa des événements peu réjouissants survenus dans la section de St-Gall, que les détournements de son président a mis dans une situation financière précaire. Grâce à des prestations volontaires fournies par d'autres sections, on put renoncer à la perception d'une cotisation extraordinaire. Dans le

but d'éviter le retour de pareils faits, il y a lieu d'étudier la création d'un office de contrôle.

Ensuite eurent lieu les élections des membres du comité central et des diverses commissions spéciales. Le choix de la localité, où devra avoir lieu la prochaine assemblée des délégués (Schaffhouse ou Locarno) est laissé au comité central. Après discussion de diverses propositions concernant la caisse de maladie, l'assemblée des délégués fut close.

Fédération des sociétés suisses d'employés. Dans un rapport de 28 pages, la F.S.E. oriente sur son activité pendant l'année 1924. Le nombre des membres affiliés s'élève à la fin de l'année à 45,318; ils se répartissent dans les fédérations suivantes: Société des commerçants 109 sections avec 24,437 membres; Fédération des contremaîtres 83 sections avec 6967 membres; Union Helvétia 47 sections avec 4741 membres; Fédération du personnel des banques 12 sections avec 5050 membres; Société technique de Baden avec 30 membres; Société des employés de l'industrie des machines 15 sections avec 3734 membres, et la Fédération des maîtres-ouvriers 13 sections avec 359 membres. L'Association des employés techniques fut exclue de la F.S.E. au cours de l'année de gestion. Le nombre des cartels locaux à fin 1924 est de 15.

La Chambre des employés (qui correspond à la commission syndicale dans les syndicats) s'est réunie trois fois au cours de l'exercice et traita différentes questions internes, de politique sociale et de politique économique. Pendant la même période, le comité directeur eut 16 séances.

L'organe officiel (*Mitteilungsblatt*) avait à la fin de l'année 600 abonnés en chiffre rond; il paraît mensuellement et atteint 64 pages pour l'exercice. Les dépenses totales se sont élevées à fr. 24,083, qui, à l'exception des fr. 10,000 de la subvention fédérale, sont couvertes par le système de répartition proportionnel.

Les rapports de la F.S.E. avec l'Union syndicale suisse font l'objet d'un chapitre spécial. Il est constaté avec satisfaction que les syndicats reconnaissent la F.S.E. comme organisation centrale des employés et il est exprimé l'idée que la fédération est prête à entretenir de bonnes relations avec l'Union syndicale suisse. Des négociations dans ce but doivent avoir lieu au cours de l'année 1925. Avec la Fédération internationale des employés de l'industrie privée, les rapports ont été également maintenus; eu égard au développement historique du mouvement des employés suisses, l'affiliation fut rejetée. Toutefois, la F.S.E. est convaincue de la nécessité et de l'urgence de l'organisation internationale.

Le deuxième chapitre traite de l'activité politico-sociale de la F.S.E. Les mesures prises par les instances de l'association au sujet de la prolongation de la durée du travail, la protection du consommateur, du ravitaillement en pain, du tarif général des douanes, de la protection des locataires, etc., sont commentées de façon circonstanciée.

Un troisième chapitre oriente sur la préparation et l'issue du congrès des employés suisses à Zurich, et, dans le dernier chapitre, sont exposés l'organisation et le développement de l'assurance des employés.



Dans les fédérations suisses

Cartel syndical de Bâle. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel, paru récemment, de l'Union ouvrière et du cartel syndical de Bâle:

L'effectif s'est élevé de 12,397 à 13,064. Cette augmentation se rapporte aux ouvriers du bois et du bâti-